

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Délibération
n° 2020.09.069.B

**Conservatoire de
GrandAngouleme:
demande de
subvention auprès de
la DRAC**

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 septembre 2020**

Secrétaire de séance : Eric BIOJOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION
N° 2020.09.069.B**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Par un courrier daté du 19 septembre 2016, la Direction Régionale des Affaires Culturelles a fait connaître la volonté du Ministère de la Culture et de la Communication, de valoriser les enseignements artistiques et notamment ceux dispensés dans les Conservatoires pour les projets sur l'année 2016. Ces dispositions ont été reconduites chaque année depuis. Le courrier daté du 14 février 2020 atteste de la prolongation de cette volonté.

Deux axes majeurs conditionnent la subvention accordée par la DRAC au titre de l'année 2020.

En premier lieu, l'Etat considère prioritairement quatre axes légitimant son réengagement financier :

- L'existence d'une tarification sociale
- Le renouvellement des pratiques pédagogiques
- La diversification de l'offre artistique
- Le développement des réseaux et des partenariats.

Les démarches effectuées en ce sens par le Conservatoire seraient valorisées à hauteur de 49 000 €.

En second lieu, les pratiques en matière d'Education Artistique et Culturelle (EAC) seraient également valorisées à hauteur de 5 000 €.

Ainsi, le Conservatoire Gabriel Fauré a sollicité une aide au regard de ses engagements sur les points précédents à hauteur de 54 500 € pour l'année 2020.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) une aide de 49 000 € au titre de ses divers engagements effectués sur son territoire en tant que lieu de formation, d'enseignement et de vecteur de la vitalité des pratiques artistiques locales et une aide de 5 000 € au profit des engagements de l'établissement en matière d'Education Artistique et Culturelle.

D'IMPUTER la recette au budget principal - 2020 - article 7471.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :
25 septembre 2020**

**Affiché le :
25 septembre 2020**